



# Défense : les opérations aéroportées, capacités spécifiques selon les missions

Les opérations aéroportées d'envergure confèrent une dimension stratégique. Leur savoir-faire interarmées se partage entre la 11ème Brigade parachutiste, l'armée de l'Air (vecteurs aériens et unités de commandos) et la Marine nationale (parachutage en haute mer).

Les opérations aéroportées ont été présentées à la presse, le 29 septembre 2016 à Paris, jour de la Saint-Michel, patron des parachutistes.

**Interopérabilité internationale.** L'exercice biennuel « Colibri », simulation d'une opération internationale aéroportée, s'est déroulé du 16 au 30 septembre 2016 dans le Sud-Ouest de la France. Cette édition, la 48ème depuis 1962, a développé l'interopérabilité d'unités parachutistes françaises et alliées : 11ème Brigade parachutiste (BP) ; 1ère LuftlandBrigade (Allemagne) ; 173rd Airborne (États-Unis) ; 16th Air Assault Brigade (Grande-Bretagne) ; BRIPAC de Ejército de tierra (Espagne). Parmi les quelque 1.000 parachutistes engagés, 460 ont réalisé

une opération aéroportée : mise à terre, saisie, sécurisation et contrôle d'une zone aéroportuaire. « Colibri » a inclus des passages de brevets parachutistes croisés.

**Formation et entraînement.** La capacité de fulgurance, de surprise et d'action dans la profondeur d'une opération aéroportée nécessite un entraînement intensif, explique un lieutenant-colonel. L'École des troupes aéroportées (ETAP), installée à Pau et intégrée à la 11ème BP, est chargée des formations des personnels, à tout niveau

hiérarchique, des armées de Terre et de l'Air, de la Marine et de la Gendarmerie nationales. Les formations sont assurées pendant 45 semaines par an au profit de 4.000 à 5.000 stagiaires, qui totalisent plus de 45.000 sauts. Les formations initiales sont destinées à l'obtention des brevets parachutistes militaire et préliminaire. Les cadres, de chef de groupe à chef de corps, suivent des formations d'application. Les formations de spécialisation concernent les largueurs, chefs largueurs, chuteurs opérationnels (sauf ceux à grande et très grande hauteurs), pilotes tandem, moniteurs parachutistes et instructeurs au saut à ouverture commandée retardée. Les équipes de formateurs adaptent les moyens pédagogiques au plus près de la réalité opérationnelle : aguerrissement des cadres par la pratique de sauts en zones difficiles, avec colis et à basse altitude ; qualifications nécessaires pour les sauts en temps de paix et en opérations, à savoir tactique spécifique, cas non conformes, plan de mise à terre avec réarticulation du dispositif et emploi des orienteurs-jalonneurs. Tous les incidents survenus dans les armées sont recensés, en vue de renforcer la sécurité. De plus, tous les accidents de parachutisme donnent lieu à une enquête technique. Des conseils sont prodigués aux unités en liaison avec l'Observatoire de l'accidentologie et la Commission permanente de sécurité parachutiste. Grâce au retour d'expérience opérationnelle des unités et en liaison avec le Centre interarmées de concepts, de doctrine et d'expérimentations, l'ETAP procède à des études spécifiques destinées à améliorer la réglementation et les équipements. Enfin, l'ETAP s'ouvre à l'international par l'envoi d'équipes de formateurs dans les pays demandeurs et la réception de détachements étrangers.

**Aérolargage en haute mer.** Un capitaine de corvette a présenté le savoir-faire « tarpon » des commandos Marine, projection des personnels avec leur matériel en haute mer en vue d'une action vers la terre. Ceux-ci doivent rallier une force navale en haute mer, bâtiment de surface ou sous-marin, hors de portée d'un

hélicoptère. Le saut se fait par la tranche arrière de l'avion avec l'équipement conditionné en conséquence, y compris l'embarcation semi-rigide ECUME. Un ou deux groupes de combat sont largués en un seul passage sur une distance de 1.000 m. Chaque sautant emporte une valise de survie, au cas où il ne parviendrait pas à rejoindre ses coéquipiers... à la force de ses palmes ! Ce « saut sans recueil » implique de maîtriser la phase de descente avant l'amerrissage : larguer le parachute ventral et éviter d'être recouvert par la voile du parachute principal, quitte à la déchirer selon une procédure établie. La formation et l'entraînement se font à la base des fusiliers-marins de Lorient avec un dispositif nécessitant une embarcation par sautant. L'expertise des commandos Marine repose sur un vivier permanent de personnels sélectionnés et maintenus à niveau. Le contre-terrorisme maritime constitue leur principale réalité opérationnelle. Ainsi, en 2008, des commandos Marine ont été largués au large de la Somalie pour participer, avec le Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale, à la libération des 30 membres de l'équipage du voilier *Le-Ponant*, détourné par des pirates. Le « tarpon » est aussi utilisé dans la lutte contre le narcotrafic, l'une des missions de la Marine nationale. En cas de risque de prise à partie par des trafiquants armés, une équipe d'intervention, basée à Lorient, peut intervenir dans les 24 heures suivant l'obtention de renseignements sûrs.

**Sauts à très grande hauteur.** L'armée de l'Air compte environ 1.400 parachutistes (210 chuteurs opérationnels) qui effectuent 17.000 sauts/an (10.000 à ouverture commandée retardée), indique un lieutenant-colonel. Les sauts opérationnels, de jour et de nuit, se répartissent entre ceux à ouverture automatique à 200-300 m d'altitude, ceux à grande hauteur en ouverture retardée à 1.200-4.000 m et ceux à très grande hauteur (SOTGH) en ouverture retardée à 7.000-8.000 m avec port d'un masque à oxygène, y compris pour l'équipage de l'avion. Le Commandement des opérations spéciales, installé à Balard, utilise des avions de transport tactique C-130 et C-160 à partir des bases aériennes 107 (Villacoublay) et 123 (Orléans). L'altitude des SOTGH facilite la discrétion, car les bruits des moteurs de l'aéronef et de l'ouverture des parachutes se noient dans ceux des avions de ligne. Le déplacement sous voile à 40-50 km du point d'atterrissage permet d'échapper aux radars. Le SOTGH nécessite un équipement lourd et un entraînement régulier. Les avions de transport tactique A400M auront, à terme, la capacité de largage de matériel et de sauts à ouverture commandée retardée par la tranche arrière. Le largage pour

les sauts à ouverture automatique, par les deux portes latérales, est en développement.

## **Loïc Salmon**

[Forces spéciales : outil complémentaire des forces conventionnelles](#)

[Forces spéciales : création du commando Ponchardier de la Marine nationale](#)

*Le 23 août 2016, la Direction générale de l'armement a commandé 750 systèmes de mise à terre des chuteurs opérationnels pour les armées de Terre et de l'Air et de la Marine. Ce nouveau système inclut : le parachute ; les moyens de communication et de navigation ; la protection thermique et balistique du chuteur ; le module existant pour la respiration ; les capacités d'emport de charge sous gaine ou de colis autoguidés ; des équipements pour le poser de nuit ; les éléments liés à la sécurité du parachutiste. Ce système permet de sauter à 9.000 m avec 200 kg de charge et de franchir une distance supérieure à 50 km. Il sera compatible avec les systèmes en service, actuellement ou dans un proche avenir. Les premières livraisons interviendront en 2020.*